

Bulletin d'histoire politique

Les chroniques parlementaires, membres de la tribune de la presse de l'Assemblée législative de Québec, de 1871 à 1921

Jocelyn Saint-Pierre



Volume 2, numéro 3, hiver 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063394ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063394ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, J. (1994). Les chroniques parlementaires, membres de la tribune de la presse de l'Assemblée législative de Québec, de 1871 à 1921. *Bulletin d'histoire politique*, 2(3), 20–25. <https://doi.org/10.7202/1063394ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

d'application des programmes et des services offerts de manière à guider adéquatement ses commettants dans les dédales de l'administration publique en pleine croissance. Pour sa part, en tant que critique officiel du gouvernement, le député-contrôleur doit surveiller les activités d'un plus grand nombre de fonctionnaires, de ministères, d'organismes et de régies. Dans le cas du député-législateur, les changements susmentionnés se traduisent par une réduction de sa marge de manoeuvre législative dans le domaine public. De nature plus spécialisée, les interventions du système politique en matière de législation publique exigent le recours à un personnel plus qualifié auquel les députés n'ont pas accès. Dès lors, vers 1905, le Conseil des ministres s'empare du champ de législation publique et impose une discipline partisane aux députés afin de faciliter l'adoption des projets de loi formulés par les ministres.

Quoique plus spécialisés, les projets de loi ne sont pas nombreux et complexes au point d'exiger une étude prolongée s'étendant sur plusieurs mois. Par conséquent, la convocation et la prorogation des sessions ainsi que les horaires de travail de l'Assemblée et des comités demeurent bien ancrés à la tradition parlementaire. Il faut aussi ajouter que la docilité de l'opposition qui n'use pas de manoeuvres obstructionnistes et l'insuffisance de l'indemnité parlementaire ne favorisent pas la prolongation des sessions.

Le développement de l'administration publique mentionné précédemment comporte aussi certains avantages. De fait, l'accroissement du nombre de fonctionnaires crée des pressions sur les services offerts dans les édifices parlementaires tels les services bibliothécaires et les services de comptabilité dont le personnel est numériquement restreint. Les membres de l'Assemblée législative se voient ainsi dans l'obligation de débloquer les fonds nécessaires à l'embauche de nouveaux employés facilitant ainsi le travail des fonctionnaires et des députés.

Mes recherches ont également démontré que le montant de l'indemnité parlementaire évolue généralement au gré des fluctuations de la conjoncture économique. En ce sens, chaque fois qu'une crise économique éclate, les députés, craignant de déplaire aux électeurs et d'ajouter un poids sur le fardeau des contribuables, réduisent leur indemnité. Lorsque

la situation économique est favorable, les députés sont plus enclins à accepter des mesures visant à hausser l'indemnité qui leur est accordée.

LES CHRONIQUEURS PARLEMENTAIRES, MEMBRES DE LA TRIBUNE DE LA PRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC, DE 1871 à 1921¹

par Jocelyn Saint-Pierre
Responsable du Service
de la reconstitution des débats
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Pendant des années, les journalistes du Québec et d'ailleurs ont rempli un rôle éminemment important, soit celui de rendre compte des débats de l'Assemblée législative de Québec. Grâce à eux, il nous est possible aujourd'hui de connaître notre passé parlementaire. Dans une thèse de doctorat qui vient d'être soutenue à l'Université à Laval, j'ai voulu expliquer le travail de ces chroniqueurs parlementaires, membres de la Tribune de la presse. Je vais tenter, dans le court texte qui suit, d'en faire un résumé.

Un double objectif

En entreprenant cette thèse, je poursuivais un double objectif. Le premier comportait trois éléments:

1. Expliquer le fonctionnement de la Tribune de la presse, une institution parlementaire;
2. Brosser le portrait du chroniqueur parlementaire, membre de la Tribune de la presse de l'Assemblée législative, entre 1871 et 1921;
3. Analyser une pratique journalistique, la chronique parlementaire publiée dans les principaux quotidiens québécois, de la cueillette de l'information jusqu'au lecteur.

Les quatre premiers chapitres sont orientés vers cet objectif.

1. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1993, 755 p.

Après avoir mis en place le décor et décrit les acteurs, j'avais un second objectif, plus ambitieux, plus périlleux aussi, qui consistait à répondre à cette question: Le chroniqueur parlementaire s'est-il acquitté adéquatement de sa tâche? La réponse apparaît dans le dernier chapitre.

Je me suis donc intéressé aux journalistes en général, aux correspondants parlementaires en particulier. J'ai voulu expliquer leur façon de travailler, montrer leur importance, évoquer leur fidélité à une institution. Je ne me suis pas seulement limité aux hommes, j'ai essayé d'analyser le résultat de leur travail, leurs correspondances parlementaires. Et cela, d'autant plus qu'elles sont la source de base de notre travail à la Reconstitution des débats.

Une approche traditionnelle

Les modèles théoriques à la disposition des chercheurs s'intéressant aux médias sont très nombreux. L'historien de la presse n'a que l'embarras du choix. L'approche que j'ai retenue est l'approche structuraliste-fonctionnaliste ou systémique, qui vise à étudier le journal, ses effets et sa fonction. Cette démarche à base de mesures et de descriptions propres aux sciences dites exactes est empirique. L'observateur qui s'engage dans une telle démarche est en face d'un processus de communication, un système ouvert, dont il doit démontrer et expliquer les composantes.

Pour ce faire, j'ai retenu un schéma classique de la communication où le parlementaire, l'émetteur, s'adresse à un récepteur, le lecteur; il lui envoie un message ayant un contenu et une forme pour atteindre un but. Son but et celui de son parti est de prendre le pouvoir et de former le gouvernement ou, à tout le moins, d'être élu pour défendre ses idées. Ce message, pour être acheminé jusqu'à son destinataire, passe par un intermédiaire, le chroniqueur parlementaire. Ce médiateur transforme le message avant de le diffuser. Le message médiatisé est ensuite transmis à l'aide d'un canal de diffusion qui est le journal et, plus spécifiquement, la chronique parlementaire. Le lecteur reçoit ce message, le décode et agit par la suite sur l'émetteur, le parlementaire, par l'entremise de l'opinion publique

L'absence ou l'existence de partialité, ou de préjugés, quand le chroniqueur parlementaire

fait un tri dans la matière à publier, était le problème fondamental qu'il fallait élucider. La question à poser était: Comment les journalistes accrédités à la Tribune de la presse de Québec ont-ils diffusé l'information parlementaire? En guise de réponse, j'ai formulé l'hypothèse suivante: Le journaliste accrédité à la Tribune de la presse, sans faire preuve d'une objectivité irréprochable, diffuse adéquatement l'information parlementaire.

Les sources de documentation

La quête des sources de documentation s'est révélée très ardue en raison de leur dispersion. Devant l'ampleur de la tâche, cette cueillette n'a pu être systématique, ni dans les journaux ni dans tous les dépôts d'archives. La presse elle-même est une source d'une incomparable richesse. Contrairement à la tradition qui veut que les journaux parlent peu d'eux-mêmes, la chronique parlementaire contient des renseignements sur la Tribune de la presse. J'ai eu accès à une documentation abondante, rassemblée par l'équipe de la Reconstitution des débats qui a dépouillé systématiquement tous les journaux québécois en période de session.

Les traditionnelles sources d'information de l'historien, les documents d'archives, sont un apport non négligeable, même si parcellaire, pour faire l'histoire de la presse. Les députés sont de tous les acteurs parlementaires ceux qui ont laissé le plus de traces, que l'on retrouve dans la plupart des dépôts d'archives. Je citerais un exemple, le fonds Laurier conservé aux Archives nationales du Canada.

L'historien de la presse québécoise est frappé par la pauvreté des archives des entreprises de presse. Même dans le cas de journaux importants, elles sont à peu près inexistantes, d'accès difficile, rarement conservées. Il faut donc y renoncer. Actuellement, nous connaissons l'existence de quatre fonds d'archives de presse: le fonds Berthiaume conservé aux Archives nationales du Québec, le fonds Clément-Arthur-Dansereau conservé aux archives de l'Université du Québec à Montréal, le fonds du journal *Le Devoir* et le fonds Gérard-Fillion conservés au centre de recherche Lionel-Groulx de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

La recherche des archives de la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale est encore plus

décevante. Cette institution plus que centenaire n'a conservé aucun document d'archives, si ce ne sont quelques mosaïques de photographies de journalistes. J'ai pu cependant compter sur un fonds très intéressant conservé à la Société historique du Saguenay, le fonds Damase-Potvin.

L'Assemblée nationale, qui a surtout laissé des documents imprimés, a conservé un certain nombre de documents d'archives, notamment les plans des édifices parlementaires, les registres de prêts de la Bibliothèque de la législature et les documents qui ont servi aux actes de procédure.

Les institutions parlementaires génèrent une masse imposante de documents écrits destinés en priorité à ceux qui font fonctionner le Parlement (feuilleton, procès-verbaux, documents de la session). Et, parmi ceux-ci, il y a le *Journal des débats*. Grâce à quelques contemporains et à une équipe d'historiens, j'ai pu disposer d'un « hansard » pour toute la période étudiée. Alphonse Desjardins, Narcisse Malenfant et Louis-Georges Desjardins ont produit un compte rendu d'époque pour la période de 1878 à 1893. Marcel Hamelin a réalisé la reconstitution des débats de 1867 à 1878. L'équipe de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a poursuivi le travail de monsieur Hamelin de 1893 à 1921. Cette source m'a beaucoup servi. Sans elle, l'essentiel de cette recherche aurait été impossible. Elle m'a été d'abord utile comme documentation sur la presse et comme étalon de mesure pour calculer la proportion des débats publiés dans les journaux.

Afin de dresser un répertoire des correspondants parlementaires, j'ai dépouillé pas moins d'une soixantaine de répertoires biographiques. Malheureusement, il n'existe pas encore de répertoire de journalistes.

Au Québec, sauf de notables exceptions, les études historiques sur la presse sont très rares, pour ne pas dire inexistantes, à l'exception de l'ouvrage de Jean de Bonville qui porte sur la période 1884-1914. Une analyse fouillée de l'historiographie de la presse en France et aux États-Unis m'a montré comment cette discipline peut avoir été délaissée au Québec. Au Canada anglais, il y a la synthèse de Kesterton. Au Québec, rien ou presque, du moins pas encore. Heureusement qu'existe un article de Beaulieu

et Hamelin paru en 1966 dans la revue *Recherche sociographiques*. J'ai déploré précédemment l'absence de synthèse de l'histoire de la presse. Une équipe de chercheurs y travaille actuellement: le Groupe de recherche en histoire des médias québécois (GRHIMEQ).

Si l'historiographie de la presse québécoise est indigente quant aux ouvrages de synthèse et aux monographies, elle est riche d'un répertoire qui n'existe pas toujours dans d'autres pays, l'ouvrage de Beaulieu et Hamelin, *La Presse québécoise des origines à nos jours*.

Le chercheur québécois qui veut étudier la presse dispose de plusieurs monographies et autres écrits rédigés par des journalistes. Ils fournissent plusieurs informations, mais sont hétéroclites, sans unité et décevants.

Sur la Tribune de la presse comme sur les autres institutions parlementaires, il y a peu d'écrits. Comment expliquer ce manque d'intérêt des historiens québécois pour ces institutions? Cependant, depuis quelques années les historiens de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale essaient de suppléer à cette carence.

Donc, un ensemble de sources disparates, mais suffisantes pour étudier la Tribune de la presse et ses membres.

Les résultats

Je crois avoir atteint mon premier objectif. J'ai expliqué une pratique journalistique présente depuis l'origine de nos institutions parlementaires.

Même si dès les premières séances de l'Assemblée législative du Bas-Canada des personnes sont sur place pour recueillir les paroles des députés, la reconnaissance officielle de la Tribune de la presse survient le 11 novembre 1871, au moment où les autorités de l'Assemblée législative reconnaissent le conseil de direction. Ce conseil est élu par l'ensemble des chroniqueurs parlementaires. Sa tâche principale est de superviser la « galerie des journalistes » et d'en limiter l'accès aux seuls représentants des journaux accrédités, la priorité étant accordée aux quotidiens.

La tribune des journalistes c'est aussi un lieu. Elle a toujours occupé un secteur dans le salon

vert même si elle a déménagé plusieurs fois avant qu'on l'installe dans les tribunes placées à l'arrière, appelées familièrement « le perchoir ». Les journalistes ont toujours disposé d'une salle de presse meublée et entretenue à même les deniers publics.

Pour mieux connaître les chroniqueurs parlementaires, j'ai tracé leur profil socio-démographique (origine sociale, lieu de naissance et profession du père). La plupart sont nés à Québec ou à Montréal; ce sont des urbains. Leur père provient des milieux professionnels et du monde des affaires. Ils sont surtout de langue française; néanmoins, les anglophones sont légèrement « surreprésentés ».

J'ai constaté que la plupart des correspondants parlementaires ont reçu une formation classique et que plusieurs ont fréquenté l'université. Ils acquièrent leur formation journalistique « sur le tas », au contact de confrères expérimentés. La tâche de couvrir les débats parlementaires exige de vastes connaissances sur l'histoire, la procédure parlementaire, l'actualité politique, le droit, les finances, l'économie, la littérature, les arts et les questions sociales, et une maîtrise parfaite de la langue française et de la langue anglaise.

Ce journaliste doit posséder certaines qualités indispensables: faire preuve de tact et de jugement, avoir du caractère, pouvoir compter sur une bonne mémoire et avoir la faculté d'écrire rapidement. Mais, par-dessus tout, il doit avoir une santé de fer et des nerfs solides.

La plupart des chroniqueurs parlementaires sont demeurés à la Tribune de la presse une année seulement. Après quatre ans, la très grande majorité l'ont quittée, le séjour moyen étant de trois ans. Certains y font carrière pendant plus de quinze ans. La plupart des correspondants parlementaires ont travaillé pour un seul journal. La compilation des données sur la carrière m'a permis de constater que peu de chroniqueurs parlementaires ont exercé cette fonction toute leur vie. Cette absence de durée s'explique d'abord par l'image que l'on donne de la carrière de journaliste. Les témoignages des contemporains tracent un portrait déprimant de la profession.

Les chroniqueurs parlementaires sont des jeunes gens, la majorité n'ont pas trente ans au

moment de leur entrée à la Tribune. Plusieurs deviennent correspondants parlementaires au sortir du collège sans avoir l'intention d'en faire une carrière; ils acceptent un poste à la Tribune comme premier emploi en attendant autre chose. C'est le cas de l'avocat qui n'a pas encore de cause. La Tribune accueille aussi quelques artistes qui ne peuvent vivre de leur art, comme des écrivains. Pour d'autres, un poste à la Tribune n'est qu'une étape dans le journalisme, ce sont les hommes du métier. Les uns passent à la rédaction, les autres fondent et dirigent des journaux. Certains sont correspondants parlementaires pour occuper leurs loisirs, ils le font en faisant autre chose. Ce sont des dilettantes à la recherche d'un loisir ou d'un revenu d'appoint (médecins, diplomates et militaires) ou des étudiants qui travaillent pour un hebdo de province afin de payer leurs études. Mais la profession de correspondant parlementaire est aussi un tremplin pour celui qui l'exerce: la politique est le premier débouché qui s'offre à lui. Après plusieurs années de « bons et loyaux services », il arrive qu'en récompense le membre de la Tribune obtienne un poste dans la fonction publique.

Les conditions de travail du correspondant parlementaire, sans être aussi pénibles que celles de l'ensemble de la profession, sont difficiles: horaire exigeant et harassant; temps de parole sans limites; journée de travail de dix à quinze heures; lieux exigus, suffocants et bruyants; mauvaise acoustique du salon vert.

Si au moins la rémunération en valait la peine. Certes, le correspondant parlementaire est mieux payé que ses confrères reporters ou simples journalistes, car il reçoit le salaire dévolu aux membres de la rédaction, entre 8 \$ et 25 \$ par semaine. Mais ce n'est pas le pactole. On comprend que certains — la minorité, il faut bien le noter — acceptent des emplois sessionnels bidons de traducteur, de copiste ou d'écrivain stipendié. Plusieurs acceptent les petits à-côtés, les cadeaux qui entretiennent l'amitié.

Essentiellement, le travail du chroniqueur parlementaire consiste à cueillir l'information. Il le fait d'abord en assistant aux débats des deux Chambres, mais aussi en arpentant les corridors du parlement. Ce « tâcheron de la plume » doit écouter d'interminables débats. Pour partager l'effort, un « pool » de journalistes est probablement mis en place. Ils se relaient à tour

de rôle, chacun prend des notes sur une portion de séance et le tout est ensuite mis en commun.

Après avoir rédigé son article, le correspondant parlementaire doit le transmettre au journal. Trois moyens sont utilisés: le télégraphe, le train postal ou le téléphone. Le premier, qui ne coûte pas très cher, est de loin le plus employé. Le service postal, peu fiable, est surtout emprunté par les hebdomadaires. On a rarement recours au téléphone, bien qu'il soit accessible. Les journaux locaux sont desservis, quant à eux, par leur propre système de messagerie.

Pour mettre en forme la chronique parlementaire, il faut lui choisir un emplacement dans le journal, déterminer sa longueur, lui donner un titre. Cette responsabilité a d'abord été confiée au prote, puis au secrétaire de la rédaction. Au début de la période, presque tous les journaux sont distribués le matin. L'information parlementaire entre au journal après la fin de la séance, entre 22 heures et 2 heures. Après 1875, la plupart des quotidiens paraissent le soir, ce qui facilite la tâche des correspondants parlementaires.

Au début de la période, la chronique parlementaire n'est pas signée. Les premiers chroniqueurs parlementaires à paraphraser leurs textes sont ceux du *Devoir*. Bien que la chronique ne soit pas signée, la provenance de l'information est toujours identifiée. La surface de la chronique par rapport à la surface totale du journal diminue au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, mais la quantité d'informations publiée est de plus en plus grande.

Je me suis attardé à décrire la chronique parlementaire. Pour ce faire, j'ai eu recours à diverses techniques d'analyse de contenu telles la mise en valeur (emplacement, titrage et présentation) et la lisibilité (fonction de la longueur des mots et des phrases). J'ai surtout essayé de faire oeuvre originale en mettant au point ma propre étude de contenu de la chronique parlementaire.

Après avoir étudié l'intervenant, le discours et la manière de rapporter les débats, il appert que le journaliste parlementaire rend compte de façon satisfaisante des discours prononcés à l'Assemblée. À l'occasion, une certaine spécialisation de la presse selon les sujets, de légères différences à l'égard de la langue, une

utilisation quelquefois partisane du style et de rares commentaires en provenance de journaux engagés dans la lutte politique ont été notés, mais dans l'ensemble aucune déformation grossière des paroles des députés. L'argumentation politique, les prises de position élémentaires que le lecteur recherche face à l'événement ne se retrouvent pas dans la chronique, mais ailleurs dans le journal. Ce comportement n'est pas surprenant. Le chroniqueur parlementaire fait partie d'une institution dans laquelle les liens entre les membres sont très forts. Il est en outre soumis à de sévères contraintes judiciaires.

Je crois donc avoir démontré que les chroniques parlementaires sont honnêtes et non déformées. Les correspondants parlementaires rendent compte adéquatement des débats; ils sont des témoins passablement fidèles de ce qu'ils ont vu et entendu. Ils ont donné une base idéologique et documentaire aux opinions politiques des lecteurs, permettant ainsi d'élargir le débat politique, de le rendre accessible à plus de gens. Sans eux, la discussion aurait été confinée à une élite de notables et de partisans.

Je n'ai qu'effleuré le lectorat. Les seules mesures que je possédais pour apprécier l'audience de la chronique parlementaire sont les tirages qui connaissent des hausses vertigineuses entre 1871 et 1921, surtout ceux de *La Presse* et du *Star*. Les taux de pénétration montrent que tous les foyers québécois reçoivent un journal à partir de 1891.

Mais cette étude ne prouve pas que la chronique parlementaire ait été lue. Il est pratiquement impossible d'en avoir la certitude. J'ai essayé d'apporter quelques éléments de preuve. Par exemple, il arrive que la chronique parlementaire bouleverse le contenu du journal. De plus, certains journaux diminuent le prix de l'abonnement pour la durée de la session. La surface du journal étant tellement limitée, on peut penser que, si la chronique parlementaire ne plaisait pas aux lecteurs, les journaux ne l'auraient jamais publiée et certainement pas avec autant de régularité pendant ce demi-siècle.

Un souhait...

Au Québec, l'histoire de la presse en est encore à ses balbutiements. En l'absence d'une synthèse de cette histoire et d'un répertoire de

ses artisans, j'ai voulu faire connaître ceux qui oeuvrent à la Tribune de la presse. Mais ce n'est qu'un segment de la profession journalistique. Il faudrait étudier d'autres types de journalistes.

La pratique que j'ai identifiée se poursuit au moins jusqu'au début des années soixante, jusqu'à la création du *Journal des débats*. Durant près de cent ans, les membres de la Tribune ont été une courroie de transmission de l'information gouvernementale. Avec la mise sur pied d'un « hansard », les journalistes ont certainement été obligés de modifier leur façon de faire.

Une autre étape importante dans l'histoire de la Tribune de la presse est l'arrivée des médias électroniques, arrivée tardive puisque les premiers correspondants de la radio et de la télévision entrent à la Tribune en 1959. Comment expliquer une arrivée si tardive alors que la radio existe depuis les années vingt et que la télévision entre en ondes au début des années cinquante? La présence des médias électroniques a probablement relégué dans l'ombre les médias écrits.

La radiotélévision des débats de l'Assemblée nationale fait son apparition en 1978. L'impact de l'entrée dans chaque foyer d'images en provenance de l'Assemblée nationale n'a pas été mesuré. Quotidiennement, les citoyens québécois peuvent scruter le travail de leurs députés. Comment les journalistes se sont-ils adaptés à ce nouveau moyen de communication qui les dispense d'une présence continue à l'Assemblée?

Ce sont des questions auxquelles il faudrait répondre. Et il y en a d'autres. Pour l'instant, je formule le souhait que cette thèse suscite des vocations pour des recherches sur l'histoire de la presse ou sur l'histoire politique, deux domaines négligés par les historiens d'ici.

DÉBATS

L'ACTION POLITIQUE SYNDICALE AU QUÉBEC: LE CAS DE LA FTQ (UNE RÉPLIQUE)

par Louis Fournier
Journaliste, ancien responsable aux communications
du Fonds de solidarité,
l'auteur publiera bientôt le tome 2 de
l'Histoire de la FTQ

Voilà pourquoi votre fille est muette, comme dit Molière dans *Le médecin malgré lui*. C'est la réflexion que je me suis faite après avoir lu le texte de M. Paulo Picard, *L'action politique syndicale au Québec: le cas de la FTQ*, publié dans le dernier numéro (Volume 2, numéro 1-2) du Bulletin de l'Association québécoise d'histoire politique.

Notre jeune et savant politicologue affirme, sur la foi d'une étude purement quantitative, que le Parti québécois n'a respecté ses engagements électoraux qu'à moitié lors de son premier mandat (1976-1981), le « taux de fiabilité » de ses promesses n'ayant été que de 46,6%. La « non-fiabilité dominante » du PQ se serait manifestée notamment dans des domaines comme le travail et la main-d'oeuvre (80% de non-fiabilité), voire même la langue (61,1%).

Conclusion sommaire: le PQ « a donc abusé de la crédulité de l'électorat québécois et, plus particulièrement, de la FTQ et de ses membres ». Par conséquent, la stratégie électorale de la FTQ — l'appui officiel au PQ — « n'est peut-être pas une voie à suivre pour le mouvement syndical à l'heure où des choix politiques s'offrent ou s'offriront aux travailleurs du Québec ».

La méthodologie simpliste utilisée pour prouver cette « thèse » a de quoi faire frémir le vieux diplômé en science politique que je suis. Comment peut-on mettre sur le même pied, de façon bêtement quantitative, des engagements électoraux dont certains étaient fort importants et d'autres beaucoup moins, dont certains étaient locaux et d'autres nationaux? Pourquoi passer sous silence le fait que plusieurs promesses supposaient le rapatriement de certains pouvoirs, sinon la souveraineté? L'absence de pondération des différents engagements conduit à des conclusions plutôt aberrantes, comme la non-fiabilité du PQ en matière linguistique.